



Tél : 02.31.27.15.80  
Mail : mairie@cagny.fr  
Site : www.cagny.fr

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## **N° 2025/046**

Date de la convocation : 03/07/2025  
Date d'affichage de la convocation : 03/07/2025  
Date d'affichage de la délibération : 21/07/2025  
Nombre de conseillers : En exercice : 17  
: Présents : 13  
: Pouvoirs : 3  
: Votants 16

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi huit juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la mairie.

**PRÉSENTS :** Eric MARGERIE, le Maire,  
Laurence MAUREY, Magali LONCLE, Pascal GENISSEL, adjoints,  
Sandrine BOURDON, Nelly LÉBOUCHER, Marie-Pierre LENAULT,  
Emmanuel LAUDO, Sylvain GUILBAULT, David BOUDET, Yoann  
GIBON, Antoine BARBULEE, Solène MAURICE-PEROUMAL

**ABSENTS EXCUSÉS :** Michel DECAMBOS, Sophie PHILIPPE, Guillaume LECOEUR,  
Céline OBIANG OBAME

**POUVOIRS :** Michel DECAMBOS donne pouvoir à Laurence MAUREY,  
Sophie PHILIPPE donne pouvoir à Yoann GIBON,  
Guillaume LECOEUR donne pouvoir à Eric MARGERIE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Pascal GENISSEL

**INVITÉE :** Vanessa BOUBERT, secrétaire générale des services

## **LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL- PLUi**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée :

La communauté de Communes Val Es Dunes exerce, au titre de l'article L5214-16 du Code général des collectivités territoriales, la compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme sur l'ensemble de son territoire.

Par délibération n°2021/22 en date du 18 février 2021, le Conseil communautaire a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), définissant les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de la concertation publique conformément aux articles L103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Cette concertation s'est déroulée tout au long de l'élaboration du projet, notamment à travers :



Tél : 02.31.27.15.80  
Mail : mairie@cagny.fr  
Site : www.cagny.fr

- La mise à disposition de registres en Mairie et au siège de la Communauté de Communes ;
- La possibilité de transmettre des observations par voie postale ou électronique ;
- L'organisation de réunions publiques ;
- La publication d'articles d'information dans la presse et sur le site internet communautaire .

Le conseil Communautaire, par délibération en date du 05/06/2025, a tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet de PLUi.

Ce document stratégique vise à définir un projet d'aménagement à l'échelle intercommunale, structuré autour de quatre grands axes :

- Un territoire attractif et économiquement dynamique ;
- Un cadre de vie de qualité et une offre de logement adaptée ;
- Une mobilité plus durable et mieux organisée ;
- Une gestion responsable et durable des ressources et des espaces naturels.

Pascal GENISSEL précise que le PLUi arrêté comprend notamment un rapport de présentation, un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), un règlement, des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et les annexes obligatoires. Il intègre également les enjeux de sobriété foncière imposés par la loi « climat résilience » du 22 août 2021 et la loi ZAN du 20 juillet 2023, ainsi que la compatibilité avec le SRADDET Normandie et l'anticipation des objectifs du SCoT de Caen Normandie Métropole en cours de modification.

Conformément aux articles L153-16 et L153-17 du code de l'urbanisme, le projet de PLUi arrêté a été transmis aux communes membres pour qu'elles émettent un avis motivé dans un délai de 3 mois. A défaut de réponse dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur GENISSEL, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : (16 voix POUR)

- Prend acte de l'arrêt du Projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) par la Communauté de Communes Val Es Dunes en date du 05/06/2025.
- Emet un avis favorable sur le projet de PLUi arrêté, tel que transmis, en l'état du dossier.
- Dit que le présent avis sera transmis à la Communauté de Communes Val Es Dunes dans les délais réglementaires.
- Charge Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Val Es Dunes
- Donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

A Cagny, le 21 juillet 2025

Pour extrait, copie conforme au registre,

Le Maire,

Eric MARGERIE

